

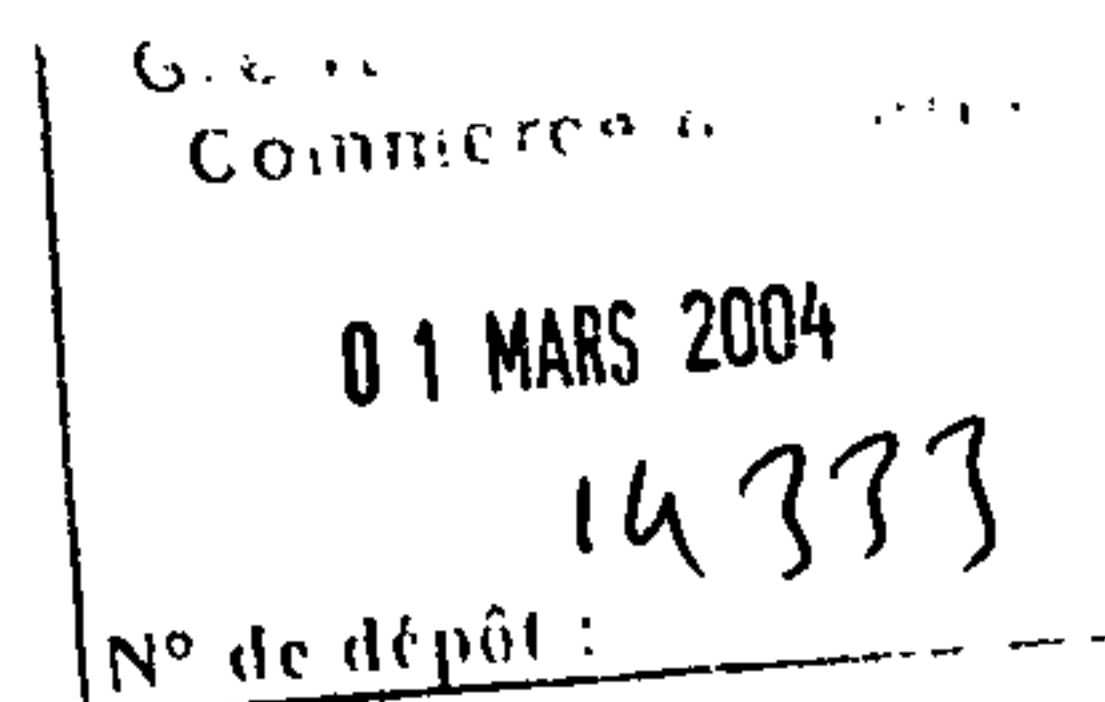
861312744

- LECHARTIER -
Société Anonyme
Au capital de 250.000 Euros
Siège Social : 9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

R.C.S. PARIS : B 339 202 608

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 JANVIER 2004**

L'an DEUX MILLE QUATRE,
et le 7 janvier, à 10 heures,



Les administrateurs de la société LECHARTIER se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

- Monsieur Jean HILD, Président du conseil d'administration,
- Monsieur Patrick SERIEGES, administrateur,
- Madame Yvette GOAZIOU, administrateur,

La société SERPAS CONSULTANTS, commissaire aux comptes de la société, a également été convoquée et s'est excusée de son absence.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean HILD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick SERIEGES remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

P

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement à compter du 31 janvier 2004.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Patrick SERIEGES aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Patrick SERIEGES Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean HILD, à compter du 1^{er} février 2004, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Patrick SERIEGES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrick SERIEGES représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Monsieur Patrick SERIEGES rappelle alors qu'il était Directeur Général de la société et qu'il entend exercer seul les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la société.

Monsieur Patrick SERIEGES préside alors la réunion.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Patrick SERIEGES ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président
